

Bureau du Conseil d'Administration du 11 octobre 2022

Délibération n° 2022 – 06 – BUR

**Approbation du procès-verbal du
Bureau du Conseil d'Administration du 20 juin 2022**

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Décide :

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 20 juin 2022 tel que présenté en séance.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE